

Verhofstadt propose de contourner le blocage wallon

Guy Verhofstadt propose de ne plus considérer le CETA comme un traité mixte. Et donc de se passer de l'assentiment des États...

Le chef de file des libéraux et démocrates au Parlement européen, Guy Verhofstadt a estimé hier que le Conseil européen du 11 novembre prochain pourrait revenir sur la proposition de la Commission européenne de faire du CETA un « accord mixte » pour le considérer comme relevant de la compétence exclusive de l'UE.

En juillet, la commission avait en effet proposé que le CETA soit un traité mixte, autrement dit un traité qui ne pouvait être signé sans l'aval des États.

Une nouvelle tentative de contournement borderline de la décision démocratique prise par le Parlement wallon le 27 avril 2016 de ne pas donner les pleins pouvoirs au gouvernement fédéral pour signer ce traité. « Il est clair qu'il n'y aura pas de som-

met avec le Canada le 27 octobre, c'est impossible, juge Verhofstadt. Soyons donc prêts dans les prochaines semaines avec l'accord de tous les parlements, tant nationaux que régionaux. [...] Si ce n'est pas le cas, il y a une autre piste. » Pour Verhofstadt, le Conseil pourrait « facilement » décider que le CETA est un accord purement européen. Cela constituerait une « très bonne décision » et un « pas en avant dans l'intégration européenne », selon le libéral.

En attendant, les discussions continuaient, notamment au niveau intra-belge. Hier après-midi, le fédéral (Didier Reynnders) rencontrait à nouveau les régions pour tenter de dégager une solution.

7 wallons sur 10 d'accord avec Magnette

Cela dit, Paul Magnette était clair à son arrivée au Lambert : « Nous ne tolérerons pas d'ultimatum. Si on nous met un quatrième ultimatum, nous cessons les négociations. On ne peut pas nous forcer à céder sous la pression et à passer outre le contrôle parlementaire », mettait en garde le ministre-Président wallon. La réunion faisait suite à des

contacts de travail opérés mardi matin, où un texte « à consolider » a été élaboré.

« Le but est de travailler, de voir quelles sont les demandes et les réponses de chacun », indiquait Didier Reynnders.

À quel propos ? Il semble que la majeure partie de la discussion ait tourné autour de l'ICS, la fameuse cour d'arbitrage des litiges commerciaux privée que l'Europe veut imposer dans le traité CETA. Les Wallons eux, veulent que ce soient les cours et tribunaux des États qui règlent les litiges.

Si cette demande est entendue, il y a fort à parier qu'un accord sera alors beaucoup plus facile à atteindre. Mais quand ? Hier soir, on attendait toujours la fumée blanche.

En attendant, hier soir, la position wallonne sortait confortée par un sondage Ivox à la demande de RTL-TVI et selon lequel 72,6 % des francophones interrogés approuvent l'action de Paul Magnette, tandis que seulement 11,7 % se sont déclarées opposées. En Flandre, le soutien est moindre, mais ils sont tout de même 3 sondés sur 10 à approuver la position wallonne. ■